

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 06 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Sylvain COUFFIGNAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal.

Présents : MM. COUFFIGNAL, CAMPELS, CAVAILLES, DELAGNES, GRIALOU, GUIRAL, MONTEILLET, NEDELEC, SAULES, TOURNEMIRE, VIOULAC, ZERBINATI.

Absents et excusés : CARLES-DUBOC, ICHES.

Monsieur Aurélien ICHES a donné pouvoir à Monsieur Bernard DELAGNES.

Secrétaire : Madame Nathalie NEDELEC

Date de convocation et d'affichage : 01 Avril 2022

(nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 12 – Représenté : 1 – Absent : 1)

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION des taxes directes locales pour 2022

N° 2022-04-06-01

Monsieur le Maire indique que la réforme fiscale de 2021 a modifié les recettes fiscales des communes. La taxe d'habitation a été partiellement supprimée.

Le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste cependant affecté aux communes.

La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée pour compenser les recettes perdues du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec un coefficient correcteur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de 2021, à savoir :

- **Taxe Foncière (bâti) :** 40,97
Ce taux comprend le taux 2020 départemental de 20.69 + le taux communal inchangé de 20.28.
- **Taxe Foncière (Non bâti) :** 87.24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2022 d'augmenter les taux d'imposition, à savoir :

- **Taxe Foncière (bâti) :** 41.17
- **Taxe Foncière (Non bâti) :** 87.68

VOTE DU BUDGET 2022

N° 2022-04-06-02

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du budget 2022 présentées dans la note brève et synthétique du projet du budget. Le budget pour l'année 2022 s'équilibre donc de la façon suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	611 800.67	611 800.67
Investissement	874 128.31	874 128.31

En fonctionnement, on retrouve la somme de 611 800.67 € dont pour :

- Les recettes 611 800.67 €.
- Les dépenses 508 038.00 € + un virement à la section d'investissement de 103 762.67 €.

En investissement, on retrouve la somme de 874 128.31 € donc pour :

- Les recettes sont de 754 026.50 € + les restes à réaliser de 2021 de 120 101.81 €.
- Les dépenses réelles sont de 556 566.03 € + les restes à réaliser de 2021 de 265 896.45 € + le solde d'exécution reporté de 51 665.83 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le budget 2022
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Extension et accessibilité du cimetière de COMBRET

N° 2022-04-06-03

Monsieur Le Maire fait part de la consultation relative à l'extension et l'accessibilité du cimetière de COMBRET qui comprend 2 lots : 1 lot travaux publics et 1 lot maçonnerie.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 mars et le 18 mars 2022.

Pour le lot 1, sept entreprises ont répondu : CAPELLE TP, SAS COSTES TPA, SARL ROUQUETTE TP, SARL PRADALIER et Fils, SAS CATUSSE TP, BARRE TP et BOUISSOU Frédéric.

Trois entreprises ont répondu au lot 2 : CAPELLE Joël, ROUERGUE BATI PIERRE, SAS CATUSSE TP
Monsieur le Maire propose le tableau d'analyse des offres suivant intégrant l'ensemble des éléments vu en commission d'appel d'offre.

LOT 1

	Note Prix Sur 45	Note durée travaux Sur 10	Note date des travaux Sur 10	Note valeur technique Sur 35	NOTE TOTALE
CAPELLE TP	27.1	5	6	25	63.1
SAS COSTES TPA	45	10	10	20	85
SARL ROUQUETTE	33.4	8	8	20	69.4
SARL PRADALIER	34.8	5.7	10	20	70.5
SAS CATUSSE	16.1	4.4	8	25	53.6
BARRE TP	20.2	3.6	2	20	45.8
BOUISSOU	23.7	4	8	20	55.7

LOT 2

	Note Prix Sur 45	Note durée travaux Sur 10	Note date des travaux Sur 10	Note valeur technique Sur 35	NOTE TOTALE
CAPELLE Joël	38.2	4.7	8	30	80.9
ROUERGUE BATI	45	7	0	25	77
SAS CATUSSE TP	37.4	10	10	20	77.4

Compte tenu du budget disponible, Monsieur le Maire propose de retenir :

- L'entreprise SAS COSTES TPA pour le lot 1 de travaux publics avec la tranche optionnelle (prix n° 17) pour un montant HT de 5 215 € soit 6 258 € TTC.
- Pour le lot 2 maçonnerie Joël CAPELLE pour un montant HT de 42 675 € soit 51 210 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le marché public correspondant.

Rénovation énergétique du Multiple Rural Le Rougier

N° 2022-04- 06-04

Monsieur Le Maire fait part de la consultation relative à la rénovation énergétique du multiple rural Le Rougier qui comprend 5 lots : 1 lot menuiserie extérieure alu, 1 lot démolitions-plâtrerie, 1 lot faux-plafonds-isolation, 1 lot électricité et 1 lot chauffage.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mars et le 23 mars 2022. Le groupement de maîtrise d'œuvre Marie Nedellec, IB2M et Jérôme Russery a remis son rapport d'analyse des offres.

Pour le lot 1, 3 entreprises ont répondu : MARRAGOU, CAMPANAC et ABITA

Pour le lot 2, 2 entreprises ont répondu : SANHES et AGV FLOTTES

Pour le lot 3, 2 entreprises ont répondu : BELET Isolation et BOISSONNADE

Pour le lot 4, 2 entreprises ont répondu : ELECTROTECHNIC et BROUSSY

Pour le lot 5, 1 entreprise a répondu : MOLENAT

Monsieur le Maire propose le tableau d'analyse des offres suivant intégrant l'ensemble des éléments vu en commission d'appel d'offre.

LOT 1

	MARRAGOU	CAMPANAC	ABITA
Note Prix	45	39.40	36.95
Note Technique	44	0	0
Note Totale	89	39.40	36.95

LOT 2

	SANHES	AGV FLOTTES
Note Prix	45	29.92
Note Technique	44	44
Note Totale	89	73.92

LOT 3

	BELET ISOLATION	BOISSONNADE
Note Prix	45	28.88
Note Technique	44	0
Note Totale	89	28.88

LOT 4

	ELECTROTECHNIC	BROUSSY
Note Prix	45	33.56
Note Technique	44	44
Note Totale	89	77,56

LOT 5

	MOLENAT
Note Prix	45
Note Technique	50.60
Note Totale	95.60

Compte tenu du fait qu'une seule entreprise a répondu au lot 5 et que cette dernière était supérieure à l'estimation de 38 000 €, Monsieur le Maire indique avoir engagé le 24 mars auprès de l'entreprise SARL MOLENAT Energies une demande de remise commerciale. Cette dernière est restée sans réponse au 31 mars 2022, date fixée pour le retour.

Au vu de ces éléments et du rapport d'analyse des offres fourni par l'équipe de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir :

Pour le lot 1 : entreprise MARRAGOU pour un montant de 22 947 € HT

Pour le lot 2 : entreprise SANHES pour un montant de 3 160 € HT

Pour le lot 3 : entreprise BELET ISOLATION pour un montant de 8 663.30 € HT

Pour le lot 4 : entreprise ELECTROTECHNIC pour un montant de 5 588.40 € HT

Pour le lot 5 : entreprise MOLENAT pour un montant de 45 696.99 € HT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le marché public.

Dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication

BT et FT Village de Combret (Haut)

N° 2022-04- 06-05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du **Village de Combret (Haut)**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques et de télécommunication.

Pour ce faire, il a saisi monsieur le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** du Village de Combret (haut) est estimé à **77 890.44 Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **23 367.13 Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Dans le cadre du groupement de commande, les travaux de génie civil sont réalisés par l'entreprise CAPRARO. En ce qui concerne le câblage réseau, il sera réalisé par l'entreprise SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Concernant le **réseau de télécommunication** et compte tenu de l'absence d'appuis communs la **participation globale de la commune sera de 11 058.28 Euros**. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

Elle correspond à **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil d'un montant de **19 256.56 Euros**, auquel s'ajoute les frais de câblage Orange pour **1 430 Euros**. Ces derniers demeurent entièrement à la charge de la commune.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement, une copie sera transmise par le S.I.E.D.A. à la Mairie.